

**Santé publique**  
277, rue Victoria, 5e étage  
Toronto (Ontario) M5B 1W2

**Tél.** : 416-338-7820  
**Télec.** : 416-392-0713  
eileen.devilla@toronto.ca  
toronto.ca/health/professionals

Le 19 avril 2018

Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie  
Sénat du Canada  
Ottawa (Ontario) K1A 0A6  
Courriel : [soci@sen.parl.gc.ca](mailto:soci@sen.parl.gc.ca)

Objet : Projet de loi C-45, la Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, le Code criminel et d'autres lois

Mesdames, Messieurs,

Je vous écris à titre de médecin hygiéniste et au nom du Bureau de santé publique de Toronto, le plus grand organisme de santé publique du Canada, au service de 2,8 millions de personnes dans la ville de Toronto. Notre mission est de réduire les inégalités en santé et d'améliorer la santé de l'ensemble de la population.

Le Bureau de santé publique de Toronto appuie une approche de santé publique fondée sur des données probantes pour l'élaboration d'un cadre de réglementation du cannabis à des fins non médicales dans le but de réduire les méfaits potentiels pour l'ensemble de la population. À cette fin, nous vous exhortons à tenir compte des principales recommandations suivantes :

- Exiger des règles exhaustives sur l'emballage neutre pour tous les emballages et l'étiquetage des produits de cannabis, comme le propose actuellement le projet de loi fédéral S-5, la Loi modifiant la Loi sur le tabac, la Loi sur la santé des non-fumeurs et d'autres lois en conséquence, et selon les recommandations du Groupe de travail fédéral sur la légalisation et la réglementation du cannabis;
- Renforcer la réglementation sur la commercialisation et la promotion du cannabis grâce à des interdictions plus poussées qui portent sur la publicité dans les films, les jeux vidéo et les autres médias accessibles aux jeunes;
- Réglementer les formes comestibles de cannabis conformément aux recommandations du Groupe de travail fédéral sur la légalisation et la réglementation du cannabis;
- Établir des mesures d'application de la loi en matière de cannabis, comme la formation sur l'équité, pour assurer un traitement équitable des groupes de la population qui sont surreprésentés dans le système de justice pénale;

visit us at:

[toronto.ca/health/professionals](http://toronto.ca/health/professionals)

- Réserver des fonds pour la recherche liée à l'éventail complet des répercussions possibles sur la santé de la consommation de cannabis à des fins non médicales, y compris pour un usage occasionnel et modéré, ainsi que pour une éducation ciblée sur la toxicomanie, en mettant l'accent sur le traitement juste et équitable de toutes les personnes travaillant dans le secteur public, y compris l'éducation, les soins de santé, les services sociaux, l'application de la loi et la justice pénale.

Vous trouverez des commentaires détaillés sur les questions mentionnées ci-dessus dans le mémoire ci-joint (Annexe 1) à votre attention. J'espère en outre que vous tiendrez compte des propositions connexes que le Bureau de la santé publique de Toronto a adoptées lors de sa réunion du 12 juin 2017 et qu'il a envoyées au gouvernement du Canada et au Secrétariat sur la légalisation et la réglementation du cannabis. Ce rapport est également disponible en ligne, à l'adresse <http://app.toronto.ca/tmmis/viewAgendaItemHistory.do?item=2017.HL20.3>.

Je comprends la complexité derrière l'établissement d'un cadre réglementaire pour le cannabis à des fins non médicales. Une réglementation efficace doit être guidée par les principes de santé publique afin d'établir un équilibre entre l'accès légal au cannabis et la réduction des méfaits potentiels de la consommation. Les données scientifiques sur les effets de la consommation de cannabis sur la santé sont toujours en émergence, et des investissements sont nécessaires pour élargir ces données probantes à l'avenir afin de s'assurer que le cadre réglementaire protège la santé et la sécurité de la population. Je me réjouis à la perspective de poursuivre les consultations avec le gouvernement du Canada sur l'évolution du paysage des politiques relatives à cet important enjeu de santé publique.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Eileen de Villa, M.D., M.B.A., MHSc, CMFC,  
FRCPC, Médecin hygiéniste

Annexe 1 : Mémoire du Bureau de la santé publique de Toronto sur le projet de loi C-45 et la réglementation du cannabis pour usage non médical